

HABILITATION POUR LA CONDUITE DES VEHICULES DE PROTECTION DESTINES A L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

FORMATION CONTINUE (FCP)

Réf de l'action : ECF T652.PR indice 3 du 02/06/25

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de mettre à jour ses connaissances essentielles de conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels

MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- La Formation Continue Professionnelle vise à mettre à jour les connaissances essentielles du conducteur, en mettant en particulier l'accent sur la réglementation relative aux transports exceptionnels, les conditions générales de circulation, la sécurité routière en circulation et la prévention des accidents en circulation et à l'arrêt.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
 - Conducteur de véhicule de protection destiné à l'accompagnement des transports exceptionnels,
 - Equivalences, passerelles, débouchés : sans objet

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne, titulaire d'une attestation FIP ou d'exercice de l'activité de conducteur de véhicule d'escorte ou de protection de Transports Exceptionnel, souhaitant conduire un véhicule pilote dans le cadre d'un transport exceptionnel,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du permis B non probatoire, en cours de validité,

AVERTISSEMENT

- Afin de pouvoir continuer d'exercer, cette formation est à renouveler tous les 5 ans par une FCP (Formation Continue des conducteurs de véhicule de Protection) avant la fin de validité de la FCP précédente.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

Thème 1 : Réglementation relative aux transports exceptionnels, conditions générales de circulation

- Connaître et savoir appliquer la réglementation spécifique
- Connaître les dispositions concernant les véhicules

Thème 2 : La sécurité routière et la prévention des accidents en circulation et à l'arrêt

- Connaître et maîtriser les règles de circulation spécifiques aux poids lourds
- Connaître et savoir prévenir les accidents et incidents

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

HABILITATION POUR LA CONDUITE DES VEHICULES DE PROTECTION DESTINES A L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

FORMATION CONTINUE (FCP)

- Connaître et appliquer les règles et principe de sécurité autour du convoi
 - Connaître et observer les principes de la forme physique du conducteur en situation de conduite
- Thème 3 : La préparation et le suivi des itinéraires, les contrôles routiers
- Préparer l'itinéraire et connaître
 - Utiliser les cartes routières et les ouvrages spécialisés, et connaître
 - Utiliser des systèmes de géolocalisation, et connaître les différentes technologies de géolocalisation
 - Connaître les contrôles et les sanctions encourues

MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issue du secteur du transport de marchandises ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite de véhicule d'escorte, de guidage ou de protection dans les 5 dernières années avant l'habilitation.
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Ces formateurs et/ou Enseignants sont référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples actives et expositives.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Matériel : Voitures pilotes
- Ressources pédagogiques de la formation remis aux stagiaires

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation :
 - Evaluations formatives (en cours et/ou en fin de formation, tests théoriques (QCM, ...) et/ou pratiques,
 - Evaluations de compétences réalisées en cours et/ou en fin de formation permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation (jury, ou organisme externe certifié...).
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
- L'évaluation des compétences acquises s'effectue par :
 - Un Questionnaire à Choix Multiples de 20 questions.

SANCTION VISÉE

- Formation Continue Professionnelle (F.C.P.) Habilitation pour la conduite des véhicules de protection destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels,
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 5983
- Certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA COHESION DES TERRITOIRES.
- Date de décision d'enregistrement : 01/01/2022.
- Date de fin d'échéance : 31/12/2026.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5983/>
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Effectif maximum : 15 stagiaires.

TRANSPORT

HABILITATION POUR LA CONDUITE DES VEHICULES DE PROTECTION DESTINES A L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSPORTS EXCEPTIONNELS FORMATION CONTINUE (FCP)

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire : 7 h.

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

